

Communiqué de presse

24 Février 2026

Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : lancement d'un appel à projets relatif à la prévention de l'épuisement professionnel des agents travaillant dans les établissements sanitaires et dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Dans le cadre de son programme d'actions, et fidèle à sa volonté de favoriser les échanges entre employeurs en vue d'élaborer des documents de référence au bénéfice de tous, **le FNP de la CNRACL lance un nouvel appel à projets portant sur la prévention de l'épuisement professionnel des agents travaillant dans les établissements sanitaires et les établissements et services médico-sociaux.**

Cet appel à projets est ouvert **aux employeurs immatriculés à la CNRACL** souhaitant développer, dans le cadre d'un projet structuré portant notamment sur la dimension organisationnelle, des actions de prévention de l'épuisement professionnel au profit des agents exerçant dans le domaine sanitaire et médico-social.

Ce projet permettra la réalisation d'un diagnostic approfondi des situations de travail ainsi que l'élaboration, le déploiement et l'évaluation d'un plan d'actions portant sur les trois niveaux de prévention.

Pour accompagner les collectivités et établissements dans la réalisation de ce diagnostic et du plan d'actions en découlant, **un prestataire sera mis à disposition par le FNP.**

Cet appel à projets a pour but de collecter et promouvoir les bonnes pratiques visant à améliorer les conditions de travail et à favoriser le maintien dans l'emploi grâce à des actions concrètes et innovantes menées par des employeurs territoriaux et hospitaliers.

La durée de l'appel à projets est de 36 mois à compter de la date de notification au candidat.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **5 mai 2026**.

Le dossier de candidature est à compléter et à transmettre dans le délai prévu à l'adresse électronique suivante : demarche-prevention@caissedesdepots.fr en renseignant systématiquement dans l'objet du mail : « AAP ESMS + nom employeur ».

Accéder à [l'ensemble des éléments relatifs à cet appel à projets et à sa publicité](#)

[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Établissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 25,6 milliards d'euros de cotisations perçues par près de 2,15 millions d'actifs et 41 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,63 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, pour 28,2 milliards de prestations versées. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnrACL.retraites.fr>).

Contact presse :

Cyril Parodi - Responsable communication
Mobile : 06 86 22 15 24
cyril.parodi@caissedesdepots.fr